

Eptam® 8-E

Liquide émulsifiable

Herbicide sélectif pour l'emploi dans les sols minéraux

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE: EPTC.....800 g/litre
Ce produit contient de paraffine à raison de 12% qui requiert davantage de tests toxicologiques

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRÉCAUTIONS

NOCIF EN CAS D'INGESTION. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Porter une protection oculaire, des gants de caoutchouc et des vêtements protecteurs propres pour manipuler ce produit. Après l'emploi, se laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau pour fins domestiques. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS

En cas d'exposition connue ou soupçonnée, prendre **IMMÉDIATEMENT** les mesures recommandées ci-dessous. S'il faut un traitement supplémentaire, appeler un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près.

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, faire boire **IMMÉDIATEMENT** plusieurs verres d'eau au patient, mais **ne pas** provoquer le vomissement. Si le patient vomit spontanément, lui donner encore de l'eau. Demander à un médecin de déterminer si l'état du patient permet un lavage d'estomac. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente ou en état de convulsions.

En cas de contact avec les yeux : Rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes pour rincer toute la surface de l'œil et des paupières. Obtenir des soins médicaux **IMMÉDIATEMENT**.

En cas de contact avec la peau : Laver **IMMÉDIATEMENT** la peau atteinte à grande eau courante pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les remettre.

En cas d'inhalation : Conduire **IMMÉDIATEMENT** la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation ou si la respiration devient difficile.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

CONTENU NET: 10 L, 110 L, 415 L, VRAC

NO. D'HOMOLOGATION 11284
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

Gowan
CANADA

Gowan Company LLC
370 S. Main Street
Yuma, AZ 85364

ENTREPOSAGE

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais. Peut être entreposé à des températures aussi basses que moins 45 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Gowan Company (Voir la section NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE pour de plus amples détails).

En cas de déversement ou de fuite, contenir le liquide au moyen de digues faites d'un matériau inerte (terre, argile, litière pour chat, etc.). Absorber le produit renversé avec le matériau inerte, ramasser à l'aide d'une pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes puis absorber avec un matériau inerte, ramasser à l'aide d'une pelle et jeter les déchets dans le contenant d'élimination.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets y compris le balai-brosse, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

Si il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, voir la section ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable est un herbicide sélectif qui doit être mélangé avec le sol (incorporé) pour réprimer les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette. L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable réprime les mauvaises herbes en perturbant leur germination normale et le développement des plantules. Il ne réprime pas les mauvaises herbes établies. Toutes les mauvaises herbes et le chaume de culture doivent être bien mélangés au sol avant le traitement.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable n'est recommandé que pour l'emploi dans les sols minéraux.

L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable ne doit être utilisé qu'aux fins et aux doses recommandées (NE PAS DÉPASSER LES DOSES).

Lorsqu'il est appliqué conformément aux directives et dans des conditions de croissance normales, l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable n'endommage pas les cultures traitées. Toutefois, pendant la germination et les premiers stades de croissance, du temps anormalement froid et humide ou chaud et sec, des infestations d'insectes, de nématodes ou de maladies, l'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués sur le sol, un sol fortement salin ou alcalin ou des engrais ou insecticides mal appliqués peuvent créer des conditions anormales qui risquent d'affaiblir les plantules. Dans de telles conditions anormales, l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable pourrait causer des dommages à la culture.

Lorsqu'il est appliqué conformément aux directives et dans des conditions de croissance normales, aucun résidu nocif ne devrait persister après la récolte.

Ne pas faire de mélanges en réservoir de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable avec des insecticides ni des fongicides à moins d'en avoir vérifié la compatibilité au préalable.

Ne pas appliquer avant une pré-irrigation.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable ne réprime pas les mauvaises herbes établies.

	MÉLANGES EN RÉSERVOIR			
	SEUL	SENCOR/ LEXONE	TREFLAN EC/ RIVAL EC	EDGE DF
Graminées annuelles				
Pâturin annuel	O	O	N	N
Lyraie multiflore	O	O	N	N
Échinochloa pied-de-coq	O	O	O	O
Digitaire	O	O	O	O
Sétaires (verte, glauque)	O	O	O	O
Sétaire géante	N	O	N	N
Éleusine de l'Inde	O	O	N	N
Céréales spontanées (orge, avoine, blé)	O	O	N	N
Folle avoine	O	O	N	N
Panic capillaire	O	O	N	N
Panic d'automne	O	O	N	N
Brome des toit	N	O	N	N
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges				
Stellaire moyenne	O*	O	N	N
Spargoute des champs	O*	O	N	N
Morelle poilue**	O*	O	N	N
Lamier amplexicaule	O*	O	N	N
Chénopode blanc	O*	O	O	O
Amarante (à racine rouge, fausse-blite, blanche)	O*	O	O	O
Pourpier potager	O*	O	N	N
Ansérine des murs	O*	O	N	N
Herbe à poux	N	O	N	N
Moutarde des champs	N	O	N	N
Renouée persicaire	N	O	N	N
Abutilon	N	O	N	N
Oxalide de Dillénus	N	O	N	N
Stramoine commune	N	O	N	N
Sida épineuse	N	O	N	N
Bourse-à-pasteur	N	O	N	N
Renouée scabre	N	O	N	N
Soude roulante	N	O	N	N
Pissenlit (plantules)	N	O	N	N
Mauvaises herbes vivaces ***				
Chiendent (rampant, des boutiques)****	O	N	N	N
Souchet comestible	O	N	N	N

* Ces mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ne sont réprimées par l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable utilisé seul que si le traitement est effectué lorsque les conditions sont favorables à la germination et à la croissance.

** Ouest du Canada seulement.

*** Il faut retourner les mauvaises herbes vivaces et les hacher complètement avant le traitement.

**** Pour réprimer le chiendent, il faut utiliser les doses les plus fortes de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable (7 – 8,5 litres à l'hectare) et le disque doit être réglé pour couper à 15 centimètres de profondeur. Il faut couper les rhizomes souterrains du chiendent de sorte qu'il ne reste pas plus de quatre nœuds sur chaque section. Consulter les recommandations propres aux cultures pour déterminer si les doses les plus élevées peuvent être utilisées.

DOSES D'EMPLOI

Les doses recommandées sont pour l'application généralisée (à la volée) de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare. Pour le traitement en bande latérale, utiliser proportionnellement moins de produit à l'hectare, selon la largeur des bandes et l'écartement des rangs. Ne pas faire de traitement en bande latérale sur un sol rocailleux parce qu'il serait alors impossible de bien incorporer l'herbicide au sol.

LUZERNE ET LOTIER CORNICULÉ (jeunes plantules) – Avant la plantation, appliquer et incorporer 4,25 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare. Un arrêt de croissance temporaire et la soudure des premières feuilles peuvent survenir dans les légumineuses si les conditions de germination et de croissance ne sont pas optimales. Ne pas utiliser l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable si on prévoit semer une graminée ou une céréale comme culture-abri avec les légumineuses.

HARICOTS, MANGE-TOUT OU SEC COMMUNS (y compris les haricots rouges) - Ne pas utiliser l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable dans les haricots adzuki (japonais), les doliques à œil noir, le soja, les haricots de Lima et autres haricots à gousse plate, à l'exception des haricots romains, les ambériques, et de la féverole à petits grains. Avant le semis, appliquer et incorporer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 5-G à l'hectare. En cas de temps sec au moment du traitement, retarder le semis des haricots de sept à dix jours. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, appliquer 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare.

Effectuer un léger sarclage à la houe rotative à pointes pendant ou peu après la levée des haricots afin de briser la croûte, le cas échéant. Un léger sarclage supplémentaire sera requis pour améliorer la maîtrise du chiendent.

REMARQUE : Un rabougrissement peut survenir en cas de conditions extrêmes telles que du temps froid avec sol humide ou du temps chaud avec sol sec.

HARICOTS SEC COMMUNS (HARICOTS BLANCS ET ROUGES SEULEMENT) : Herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /trifluraline (TREFLAN EC, RIVAL EC) ou Herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /éthalfuraline (EDGE DF)- L'association herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/trifluraline ou herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /éthalfuraline est recommandée pour réprimer l'échinochloa pied-de-coq, la digitale, les sétaires (verte, glauque), l'amarante (à racine rouge, fausse-blite) et le chénopode blanc dans les sols minéraux. L'emploi de doses supérieures aux doses recommandées peut endommager la culture. Avant de semer, appliquer et incorporer 3,0 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable en association avec 1,1 litre de TREFLAN EC ou 1,2 litre de RIVAL EC ou 1,2 kg de EDGE DF à l'hectare. Se conformer aux directives de mélange, d'application et d'incorporation précisées sur cette étiquette. Respecter toutes les précautions et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

ASTRAGALE POIS CHICHE ET MÉLILOT – (pour la production de semences) Avant de semer, appliquer et incorporer 4,25 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare.

LIN

Semer près de la surface, à une profondeur maximale de 3,0 centimètres, dans un lit de semence ferme. Un semis profond risque d'entraîner une réduction du peuplement et des dommages à la culture.

LIN – TRAITEMENT AU PRINTEMPS – Appliquer et incorporer de 3,5 à 4,25 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare, juste avant le semis. Utiliser la faible dose dans les sols léger et sableux, et la forte dose dans les sols de texture lourde. Ne pas utiliser dans les sols contenant moins de 3 % de matière organique.

LIN (ne pas utiliser dans les variétés à faible teneur en acide linoléique) - TRAITEMENT AU PRINTEMPS : Herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/trifluraline (TREFLAN EC, RIVAL EC) - L'association herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/trifluraline est recommandée pour réprimer l'échinochloa pied-de-coq, la folle avoine, la sétaire verte, l'amarante à racine rouge et le chénopode blanc dans les sols minéraux. L'emploi de doses supérieures aux doses recommandées peut endommager la culture. Avant de semer, appliquer et incorporer 3,0 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable en association avec 1,1 litre de TREFLAN EC ou 1,2 litre de RIVAL EC à l'hectare.

Remarque : Le mélange en cuve des herbicides EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /trifluraline (TREFLAN EC, RIVAL EC) peut entraîner une réduction du peuplement et/ou des dommages à la culture, mais le rendement ne devrait pas être affecté.

Remarque : Semer près de la surface, à une profondeur maximale de 3,0 centimètres, dans un lit de semence ferme. Un semis profond risque d'entraîner une réduction du peuplement et des dommages à la culture. Respecter toutes les précautions et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

LIN – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (Ouest du Canada seulement) – Appliquer et incorporer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare tard à l'automne, avant que le sol ne gèle. Utiliser la faible dose dans les sols léger et sableux, et la forte dose dans les sols de texture lourde. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toutes les semences en germination ayant survécu à l'hiver. On peut également imprégner un engrais solide de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et l'appliquer à l'automne là où l'on prévoit cultiver du lin (voir l'Annexe II de cette étiquette pour des directives sur l'imprégnation d'engrais).

TOURNESOL

TOURNESOL – TRAITEMENT AU PRINTEMPS – Avant le semis, appliquer et incorporer 4,25 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare. Ne pas utiliser dans les sols léger ou sableux contenant moins de 3 % de matière organique.

TOURNESOL – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (Provinces des prairies seulement) - Appliquer et incorporer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare tard à l'automne, avant que le sol ne gèle. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toutes les semences en germination ayant survécu à l'hiver. Utiliser la faible dose dans les sols léger et sableux, et la forte dose dans les sols de texture lourde.

BETTERAVE À SUCRE

BETTERAVE À SUCRE – DANS L'EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION – Mesurer de 2,75 à 4,25 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable dans la première eau d'irrigation, immédiatement après une culture nettoyante. Pour obtenir un désherbage optimal, faire une application d'automne de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable ou une application de RO-NEET® au printemps, avant le semis, et faire suivre d'une application de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable par irrigation. (Consulter l'étiquette de RO-NEET pour connaître les doses d'emploi et recommandations relatives à RO-NEET.)

BETTERAVE À SUCRE - TRAITEMENT À L'AUTOMNE (Recommandé en Alberta et au Manitoba seulement) - Appliquer et incorporer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare (utiliser 5,5 litres en Alberta), tard à l'automne, avant que le sol ne gèle. Incorporer à fond dans les premiers 7,5 à 10 centimètres de sol. Si l'incorporation est effectuée au moyen d'un disque, faire un deuxième passage, à angle droit par rapport au premier passage. Au Manitoba, utiliser la faible dose dans les sols léger (sableux); utiliser la forte dose dans les sols de texture moyenne ou lourde. Utiliser la plus forte dose en Alberta.

Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol à l'aide d'une herse ou d'un cultivateur peu profond pour détruire toutes les semences en germination ayant survécu à l'hiver. Travailler le sol le moins possible au printemps pour conserver l'humidité.

NAVET (Rutabaga) - (Ne pas utiliser dans l'est du Canada). De six à dix jours avant le semis, appliquer et incorporer 3,25 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare dans les sols sableux légers, ou 4,25 litres dans les sols de texture moyenne ou lourde. En cas de temps chaud et sec au moment du traitement, ne pas utiliser l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable dans les sols sableux et utiliser la faible dose dans les sols de texture moyenne ou lourde.

POMMES DE TERRE

POMMES DE TERRE - TRAITEMENT À L'AUTOMNE (Provinces des prairies seulement) – Appliquer et incorporer de 5,5 à 8,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare tard à l'automne, avant que le sol ne gèle. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toutes les semences en germination ayant survécu à l'hiver. Pour réprimer le chiendent, utiliser de 7 à 8,5 litres à l'hectare. Consulter les remarques sur la répression des mauvaises herbes vivaces.

POMMES DE TERRE – AVANT LE SEMIS - Appliquer et incorporer de 4,25 à 8,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, utiliser de 7 à 8,5 litres à l'hectare.

POMMES DE TERRE - AVANT LE SEMIS : MÉLANGE EN RÉSERVOIR de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/métribuzine (LEXONE, SENCOR)* - Le mélange en réservoir de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et de métribuzine (LEXONE, SENCOR), appliqué en présemis et incorporé au sol, procure un plus large spectre de répression des mauvaises herbes que l'un ou l'autre des produits utilisé seul. Voir les précautions ci-dessous.

Appliquer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare en association avec de la métribuzine (LEXONE, SENCOR), selon le tableau qui suit.

Métribuzine (LEXONE, SENCOR)

TEXTURE DU SOL*	Kilogrammes de métribuzine (LEXONE, SENCOR) dans 200 - 300 L d'eau à l'hectare		
		2 - 4% de matière organique	Plus de 4% de matière organique
Sols moyens (loam, loam limoneux, loam sableux, loam sablo-argileux)	LEXONE DF SENCOR 75 DF LEXONE L SENCOR 500 F	0,75 kg 0,75 kg 1,15 L 1,10 L	1,0 kg 1,0 kg 1,6 L 1,5 L
Sols lourds (argile limoneuse, loam limono-argileux, loam argileux)	LEXONE DF SENCOR 75 DF LEXONE L SENCOR 500 F	1,0 kg 1,0 kg 1,6 L 1,5 L	1,1 kg 1,1 kg 1,8 L 1,7 L

* Ne pas utiliser dans les sols sableux ou de texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique, à défaut de quoi la culture risque d'être endommagée.

PRÉCAUTIONS

Ne pas utiliser dans les pommes de terre hâtives ou à peau rouge, ni dans les variétés Belleisle ou Tobique.

Ne pas utiliser le mélange herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/métribuzine dans les sols de terre noire, à défaut de quoi les cultures subséquentes pourraient être endommagées. Ne pas utiliser au Manitoba, en Saskatchewan ni en Alberta, sauf sur les terres irriguées du sud de l'Alberta.

Les cultures d'assolement telles que les oignons, le céleri, les poivrons, les choux, la laitue, les épinards, la betterave à sucre, la betterave potagère, le navet, la citrouille, la courge, le concombre, le melon, le tabac et le canola sont sensibles au mélange herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/métribuzine et peuvent être endommagées si leur semis se fait dans un sol traité par un mélange de EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /métribuzine tant l'année du traitement que l'année suivante.

Les applications du mélange herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/métribuzine à des doses supérieures aux doses recommandées peuvent entraîner la brûlure, le jaunissement ou le rabougrissement de la culture. Les plantes pourraient également être endommagées en cas de fortes pluies survenant peu après le traitement, surtout aux endroits mal drainés où l'eau peut persister pendant plusieurs jours.

Une application inégale causée par le chevauchement des bandes d'aspersion, une vitesse variable du tracteur, la pulvérisation dans les tournants, etc., peut entraîner des dommages à la culture et un risque accru de dommages aux cultures d'assolement.

Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage. Lire attentivement les étiquettes des herbicides EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et métribuzine (LEXONE, SENCOR) avant d'utiliser ces produits et respecter toutes les précautions et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

POMME DE TERRES – AU DÉBUTAGE – Appliquer et incorporer de 4,25 à 8,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare. On doit d'abord effectuer le débattage, puis procéder à l'application et à l'incorporation de l'herbicide. Se servir d'une herse à dents rigides ou d'équipement de travail du sol pour incorporer.

POMMES DE TERRE - POSTLEVÉE - Appliquer et incorporer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare, juste avant ou au moment du dernier travail du sol. Si la surface du sol n'est pas sèche et meuble, travailler le sol avant l'application. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

POMMES DE TERRE – EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION – Mesurer de 4,25 à 5,5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare dans la première eau d'irrigation, immédiatement après le travail du sol nu. Pour obtenir un désherbage optimal, faire l'une des applications de présemis (automne ou printemps) ou de prélevée de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, et faire suivre d'une application de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable par irrigation. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

MÉLANGE ET APPLICATION

Verser la quantité recommandée de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et/ou de TREFLAN EC, RIVAL EC dans le réservoir de pulvérisation pendant le remplissage. Pour le mélange en réservoir de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable avec EDGE DF, verser d'abord la quantité recommandée de EDGE DF dans le réservoir de pulvérisation, suivi de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau à l'hectare au moyen d'un pulvérisateur à faible pression bien calibré, doté d'un bon système d'agitation. Le sol doit avoir été bien travaillé et être assez sec pour permettre une bonne incorporation dans le sol. Lorsqu'on utilise le mélange en réservoir de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /métribuzine, utiliser de 200 à 300 litres d'eau à l'hectare.

L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable peut être combiné avec des engrais liquides (solution, boue ou suspension), mais il convient de déterminer d'abord la compatibilité physique avec ces engrais liquides avant de procéder au mélange dans la cuve. Voir l'Annexe 1 pour des directives au sujet de ces combinaisons. Même si les produits s'avèrent compatibles, une agitation constante sera requise pour maintenir un mélange homogène de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et de l'engrais liquide.

IMPRÉGNATION D'ENGRAIS SOLIDE

De nombreux engrais solides en vrac peuvent être imprégnés de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, puis appliqués et incorporés au sol avant le semis pour la répression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges.

Engrais solides dont l'emploi est recommandé

	N	P	K
Sulfate d'ammonium	21	0	0
Phosphate diammonique	18	46	0
Chlorure de potassium	0	0	60
Sulfate de potassium	0	0	52
Super-phosphate (simple)	0	20	0
Super-phosphate triple	0	46	0
Urée	45	0	0
Phospho-sulfate d'ammonium	16	20	0
11-48-0	11	48	0

NOTE: K-Mag s'est révélé compatible avec l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, et son usage est recommandé.

D'après les résultats des essais en plein champ, l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable utilisé en imprégnation d'engrais solides fournit une répression égale à celle qu'il procure lorsqu'il est appliqué en pulvérisation dans de l'eau ou un engrais liquide. De nombreux engrais solides en vrac (sauf les nitrates) peuvent être imprégnés de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable puis appliqués sur les cultures homologuées, mais, pour obtenir de bons résultats, il faut répartir uniformément l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable sur les particules d'engrais et appliquer celles-ci uniformément. **L'emploi de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable imprégné sur des engrais solides doit être limité aux traitements de printemps pour toutes les cultures, et aux traitements d'automne pour le lin (ouest du Canada seulement).** Pour des directives sur l'imprégnation et l'utilisation de ces combinaisons, voir l'annexe II.

DIRECTIVES D'INCORPORATION

Il faut incorporer immédiatement l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable (et les mélanges en réservoir/métribuzine, l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable/trifluraline et l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable /éthalfuraline) au sol pour en empêcher la perte. Dans la mesure du possible, l'application et l'incorporation devraient être effectuées en une seule opération. On recommande l'équipement suivant pour incorporer l'herbicide au sol avant le semis. Respecter les profondeurs d'incorporation indiquées.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	PROFONDEUR D'INCORPORATION*	VITESSE MINIMALE
Cultivateur à dents en S (type danois)**	10-15 cm	8-13 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants**	10-15 cm	9,5+ km/h
Pulvérisateur tandem avec disques espacés de 45 cm au maximum***	10-15 cm	6,5-9,5 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement****	5-7,5 cm	TOUTE

* Une incorporation peu profonde avec des instruments réglés pour couper moins de 5,0 centimètres risque de procurer un désherbage inégal.

** Recommandé seulement pour les sols légers en bon état d'ameublissement.

*** Pour une incorporation plus uniforme (mauvaises herbes vivaces et sols lourds), repasser une deuxième fois à 90° du 1^{er} passage, à une profondeur maximale de 10 cm.

**** Pour la maîtrise de mauvaises herbes annuelles peu profondes seulement.

AJOUT À L'EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION, APRÈS LE SEMIS ET DANS LES CULTURES ÉTABLIES

Ajouter l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'eau d'irrigation par aspersion au moyen d'un appareil de dosage afin d'assurer un débit constant. Dans le cas d'asperseurs à pivot central, en ligne droite et fixes en couverture intégrale, ajouter l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'eau pendant toute la période d'irrigation en utilisant assez d'eau pour le faire pénétrer à une profondeur de 7,5 à 10 cm. Minuter cette application l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable pour s'assurer que la bonne pénétration de l'herbicide correspond à la fin de la période d'irrigation.

Rincer les canalisations, puis fermer l'eau sans tarder. Consulter la section «Mode d'emploi» de cette étiquette pour connaître le moment propice au traitement de chaque culture pour laquelle l'irrigation est recommandée. L'annexe III de la présente étiquette contient un diagramme d'un appareil à débit constant.

L'eau d'aval (de ruissellement) provenant de l'irrigation par aspersion doit être recirculée ou n'être utilisée que sur les autres cultures pour lesquelles ce type de traitement est homologué.

Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un autre type de système d'irrigation.

Ne pas appliquer quand la vitesse du vent cause une mauvaise distribution du produit et/ou quand il favorise la dérive hors de la zone à traiter.

Ne pas traiter par aspersion quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.

Ne pas appliquer par irrigation si la zone à traiter est à moins de 100 mètres d'une zone résidentielle ou d'un parc.

Afin de prévenir toute contamination accidentelle de la source d'eau quand on ferme la pompe, il faut utiliser un dispositif d'arrêt de fermeture pour empêcher le retour du produit chimique.

PRATIQUES CULTURALES APRÈS LE TRAITEMENT

Le semis doit se faire aussitôt que possible après le traitement pour maximiser la période de désherbage.

Étant donné que l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable n'est pas rémanent dans le sol, les mauvaises herbes sensibles qui germent plus tard au cours de la saison pourraient ne pas être réprimées. Il pourrait être nécessaire d'effectuer un labour peu profond ou d'utiliser des herbicides de postlevée pour réprimer les mauvaises herbes qui échappent au traitement et les espèces non maîtrisées par l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, telles que les mauvaises herbes à feuilles larges tolérantes et les espèces non sensibles. Dans ce cas, le labour ne doit pas dépasser la profondeur d'incorporation de l'herbicide.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus amples d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance s'adresser aux, communiquer avec les représentants de l'entreprise Gowan Company au 1-800-883-1844 ou encore, visitez le www.gowanco.com

EPTAM est de marque déposée de Gowan Company

RO-NEET est de marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

LEXONE est une marque de commerce de E.I. du Pont de Nemours Co. Inc.

SENCOR est une marque déposée de Farbenfabriken Bayer Gmb. H, Leverkusen.

TREFLAN est une marque déposée de Dow Agrosciences.

ANNEXE I
HerbicideEPTAM 8-E Liquide émulsifiable avec un engrais liquide

ESSAIS DE COMPATIBILITÉ DES ENGRAIS LIQUIDES AVEC L'HERBICIDE EPTAM 8-E Liquide émulsifiable

Voici la méthode suggérée pour déterminer si l'on peut mélanger l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable avec un engrais liquide en vue de l'application par réservoir de pulvérisation.

Matériel nécessaire :

1. Herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable.
2. L'engrais liquide à utiliser.
3. Un adjuvant pour l'engrais à mélanger en réservoir : Unite* ou l'équivalent. Le choix de l'adjuvant qui procure la meilleure émulsification est fonction de l'engrais utilisé.
4. Deux bocaux en verre d'un litre, à large ouverture, avec couvercles ou bouchons.
5. Pipette ou cylindre gradués.
6. Pot-verseur gradué (250 mL).

Marche à suivre :

1. Verser 500 mL de l'engrais liquide dans chaque bocal d'un litre.
2. Ajouter l'adjuvant à l'un des bocaux et mélanger (voir le tableau des doses ci-après).
3. Ajouter l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable aux deux bocaux (voir le tableau des doses ci-après).
4. Fermer les deux bocaux avec les couvercles ou bouchons et mélanger le contenu en retournant les bocaux 10 fois.
5. Examiner la surface et le corps des mélanges :
 - (A) aussitôt après avoir fini de retourner les bocaux,
 - (B) après avoir laissé reposer les bocaux 30 minutes sans les déranger,
 - (C) et de nouveau après avoir encore retourné les bocaux 10 fois.

* Unite, Hopkins Agricultural Chemical Co., Madison, Wisconsin.

S'il est impossible de préparer un mélange uniforme, ne pas employer cette association. Si l'un des mélanges demeure uniforme pendant 30 minutes, on peut employer cette association. Si l'un des mélanges se dissocie après 30 minutes mais se mélange de nouveau, facilement et uniformément lorsque l'on retourne le bocal 10 fois, on peut employer cette association à la condition de maintenir une agitation suffisante dans la cuve. Si le mélange avec adjuvant est satisfaisant mais que celui sans adjuvant ne l'est pas, s'assurer d'employer l'adjuvant dans la cuve.

Ajouter d'abord l'adjuvant à l'engrais liquide à raison de 375 mL pour 100 litres d'engrais liquide; on peut limiter la formation de mousse par une agitation modérée.

Même si les produits sont compatibles, une agitation constante est requise pour garder l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable bien mélangé à l'engrais liquide.

S'il se forme dans le mélange de l'huile non dispersable, des boues ou des grumeaux, ne pas employer cette association.

Doses de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable et d'adjuvant*
pour le test de compatibilité avec l'engrais liquide

Litres d'engrais liquide à appliquer à l'hectare	mL de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable** à ajouter à 500 mL d'engrais
L	mL
100	25,0
150	17,0
200	12,5
250	10,0
300	8,5
400	6,5

* La dose d'emploi typique est de 375 mL d'adjuvant pour 100 L d'engrais liquide. Pour égaler la dose de 375 mL par 100L d'engrais liquide, ajouter 2 mL d'adjuvant à 500 mL d'engrais liquide.

** Pour obtenir une dose de 5 litres de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à l'hectare dans les volumes d'engrais liquide indiqués, ajuster proportionnellement la quantité de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable selon la dose prévue pour le traitement au champ (par exemple, pour une dose de 9,0 L d'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable dans 250 L d'engrais liquide à l'hectare, ajouter 18 mL (9L/5L x 10 mL) d'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à chaque bocal contenant 500 mL d'engrais liquide aux fins de l'essai de compatibilité).

ANNEXE II

Imprégnation de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable sur les engrais solides en vrac

Il importe de suivre toutes les directives figurant dans la présente étiquette et dans les autres publications relatives à l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable au sujet des doses à l'hectare, de l'incorporation au sol, de l'application, des avis, des précautions générales d'emploi et autres.

La publicité, la promotion et la vente des mélanges de pesticides et d'engrais par le mélangeur ou le détaillant sont soumises à l'homologation en vertu de la *Loi sur les engrais*. L'application des règlements relatifs au mélange, à l'homologation, à l'étiquetage et à l'épandage des engrais solides en vrac relève de la personne ou de l'entreprise qui vend le mélange d'un engrais et de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable.

MISE EN GARDE : L'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, seul ou en association avec d'autres herbicides, ne doit pas servir à imprégner le nitrate d'ammonium, le nitrate de sodium ni le nitrate de potassium, car de tels mélanges peuvent provoquer une explosion ou un incendie.

Il faut appliquer au moins 200 kilogrammes et au plus 800 kilogrammes à l'hectare d'engrais recommandés, imprégnés de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable à la dose recommandée.

Pour imprégner les engrais solides de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable, utiliser un malaxeur à tambour rotatif fermé ou un autre malaxeur fermé semblable, muni d'un équipement de pulvérisation approprié. Pour couvrir uniformément l'engrais culbutant, placer la ou les buses à l'intérieur du malaxeur. Pulvériser uniformément l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable sur l'engrais au moyen d'un jet fin.

Les propriétés physiques des engrais varient, notamment quant à leur capacité d'absorption des liquides. Lorsque la capacité d'absorption est suffisante, l'imprégnation par pulvérisation pure et simple de l'engrais avec l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable assure un mélange à sec satisfaisant.

Si la capacité d'absorption est insuffisante, il faut utiliser une poudre très absorbante pour en arriver à un mélange sec qui s'écoule bien. Microcel E (John Manville Products Corp.) est la poudre absorbante recommandée. On doit l'ajouter séparément et uniformément au mélange préparé de pesticide et d'engrais, en quantité suffisante pour donner un mélange qui s'écoule bien. En général, il faut moins de 2% de Microcel E (au poids).

La quantité de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable réellement nécessaire dans la fabrication des mélanges d'engrais doit être déterminée avec soin pour s'assurer que les quantités réellement contenues dans le mélange appliqué sur le sol représentent les bonnes doses d'emploi. Voir le tableau des doses ci-après.

Les engrais en vrac imprégnés de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable **doivent être appliqués immédiatement ET NON ENTREPOSÉS**. Tous les contenants en vrac doivent être bien couverts pendant le transport du produit et lors de son application afin de diminuer le risque de perte de l'herbicide EPTAM 8-E Liquide émulsifiable par volatilisation.

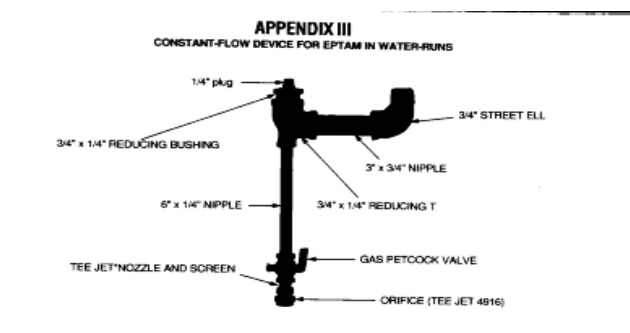
Densité du produit à 20 °C : typiquement 946 grammes/litre

Point d'éclair : 83 °C (Setaflash en vase clos)

Viscosité : Pulvérisable jusqu'à -30 °C

DOSES POUR L'IMPRÉGNATION D'ENGRAIS SOLIDE EN VRAC AVEC L'HERBICIDE EPTAM 8-E Liquide émulsifiable

	3,5 L/ha	4,25 L/ha	5,5 L/ha	8,5 L/ha
Dose d'engrais/ha	Litres/1000 kg d'engrais			
200 kg	17,5	21,3	27,5	42,5
250 kg	14,0	17,0	22,0	34,0
300 kg	11,7	14,2	18,3	28,3
350 kg	10,0	12,2	15,7	24,3
400 kg	8,8	10,6	13,8	21,3
450 kg	7,8	9,4	12,2	18,9
500 kg	7,0	8,5	11,0	17,0
550 kg	6,4	7,7	10,0	15,5
600 kg	5,8	7,1	9,2	14,2
650 kg	5,4	6,5	8,5	13,1
700 kg	5,0	6,1	7,9	12,2
750 kg	4,7	5,7	7,3	11,3
800 kg	4,4	5,3	6,9	10,6



ANNEXE III

Asperseur à débit constant pour EPTAM 8-E Liquide émulsifiable (dans l'eau d'irrigation)

Tige mâle de ¼ po

Raccord de réduction ¾ po x ¼ po

Raccord fileté 6 po x ¼ po

Buse et tamis Tee Jet*

Raccord coudé ¾ po

Raccord fileté 3 po x ¾ po

Té de réduction ¾ po x ¼ po

Valve de sortie des gaz

Orifice (Tee Jet 4916)

DÉBIT DE DIVERS ORIFICES Tee Jet* (4916)**			Durée approximative (heures)	
Orifice Tee Jet	Débit (mL/min)	Débit (kg/h)	4 litres	20 litres
,008	,89	,050	74,92	374,6
,009	1,48	,084	45,04	225,2
,010	2,96	,168	22,52	112,6
,012	3,7	,211	18,00	90,0
,014	7,0	,399	9,52	47,6
,015	7,9	,450	8,44	42,2
,016	8,9	,507	7,48	37,4
,018	12,6	,718	5,28	26,4
,020	15,7	,895	4,24	21,2
,022	20,7	1,18	3,24	16,2
,024	24,4	1,39	2,72	13,6
,026	32,5	1,85	2,04	10,2
,028	37,6	2,14	1,76	8,8
,030	41,4	2,36	1,60	8,0
,032	44,4	2,53	1,52	7,6
,034	50,3	2,86	1,32	6,6
,035	54,7	3,12	1,24	6,2
,037	65,2	3,71	1,04	5,2
,039	75,4	4,30	0,88	4,4
,041	85,8	4,89	0,76	3,8
,043	94,8	5,40	0,72	3,6
,045	105	5,99	0,64	3,2
,047	115,4	6,58	0,56	2,8
,049	125,8	7,17	0,52	2,6
,051	133,2	7,59	0,50	2,5
,053	143,5	8,18	0,48	2,4
,054	148	8,44	0,44	2,2
,055	158	9,01	0,42	2,1
,057	167	9,52	0,40	2,0
,059	185	10,55	0,36	1,80
,061	191	10,89	0,35	1,74
,063	200	11,41	0,32	1,6
,065	212	12,09	0,31	1,56
,067	223	12,72	0,30	1,48
,070	240	13,69	0,28	1,40

* Marque déposée de Spraying Systems Co.

** Les chiffres ont été obtenus à 16,8 °C et sont approximatifs. Puisque le débit varie selon la température, le mesurer de temps en temps au champ pour s'assurer qu'on se sert du bon orifice. (De 16,8 °C à 33,6 °C, le débit d'un orifice de 0,037 passe de 65,1 mL à 71,0 mL). Dans les orifices inférieurs à 0,014, utiliser un tamis de 300 mesh.